Décision n° 2015-0538
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 5 mai 2015
modifiant les décisions n° 06-0957 en date du 19 septembre 2006
et n° 2008-0078 en date du 22 janvier 2008
attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques
à la société S@rtel
pour un réseau ouvert au public du service fixe
dans le département de la Sarthe (72)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation de fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2015 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 06-0957 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 19 septembre 2006 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société S@rtel pour un réseau ouvert au public du service fixe dans le département de la Sarthe (72) ;

Vu la décision n° 2008-0078 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 22 janvier 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société S@rtel pour un réseau ouvert au public du service fixe dans le département de la Sarthe (72) ;

Vu la demande en date du 10 avril 2015 de la société S@rtel, reçue le 13 avril 2015 ;

Vu le récépissé de déclaration de l'Autorité n° 05-2676 du 28 novembre 2005 relatif à l'autorisation d'établir et exploiter un réseau de communications électroniques ouvert au public et de fournir des services de communications électroniques au public accordée à la société S@rtel ;

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Après en avoir délibéré le 5 mai 2015 ;

Décide :

Article 1 – Les annexes 2, 22, 34, 35 et 38, à la décision n° 06-0957 en date du 19 septembre 2006 et l'annexe 4 à la décision n° 2008-0078 en date du 22 janvier 2008 susvisées sont supprimées à compter de la date de la présente décision. Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

Article 2 – Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société S@rtel.

Fait à Paris, le 5 mai 2015 Le Président

Sébastien SORIANO

Annexe 1 à la décision n° 2015-0538 en date du 5 mai 2015
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
Liste des liaisons supprimées et des fréquences restituées

Ref ARCEP	Ref OPE/Utilis	Point A	Fréquence A (MHz)	Canal (MHz)	Fréquence B (MHz)	Point B	N° Décision Initiale	Date Décision Initiale
SART0002	7	CONLIE GR CHAMP FOURNAUX	10735,00	40,00	11225,00	S DENIS D ORQUES 2	06-0957	19/09/2006
SART0022	6	S SATURNIN 3	17755,00	55,00	18765,00	CONLIE GR CHAMP FOURNAUX	06-0957	19/09/2006
SART0034	15	SOLESMES 3	26089,00	56,00	25081,00	PARCE SUR SARTHE RECOINS	06-0957	19/09/2006
SART0035	14	SOLESMES 3	26089,00	56,00	25081,00	AUVERS LE HAMON 2	06-0957	19/09/2006
SART0038	9	SOLESMES 3	26089,00	56,00	25081,00	PRECIGNE SUARDIERE 2	06-0957	19/09/2006
SART0056	SARTEL_L036	CONLIE GR CHAMP FOURNAUX	10815,00	40,00	11305,00	LOUE 2	2008-0078	22/01/2008